

**ACRYPTANE 500**Version 2 / F  
102000014871

1/8

Date de révision: 07.09.2009  
Date d'impression: 07.09.2009**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	ACRYPTANE 500
Code du produit (UVP)	05576741
Utilisation	Fongicide
Société	Bayer CropScience SA 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Irritant pour les yeux.  
Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Très toxique pour les organismes aquatiques.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**

Suspension concentrée (SC)  
Folpel 500 g/l

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Folpel	133-07-3 205-088-6	Xn, N	R20, R36, R40, R43, R50	39,68

Le texte intégral des phrases R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

**4. PREMIERS SECOURS****Conseils généraux**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.

**Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.



## ACRYPTANE 500

Version 2 / F  
102000014871

2/8

Date de révision: 07.09.2009  
Date d'impression: 07.09.2009

### Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau.

### Contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

### Ingestion

Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

### Avis aux médecins

#### Traitement

Il n'existe pas d'antidote spécifique.

Traiter de façon symptomatique.

Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Mousse  
Sable

### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)  
Oxyde de carbone (CO)  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de soufre  
Acide chlorhydrique (HCl)

### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

### Information supplémentaire

Limitier l'épandage des fluides d'extinction.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### Précautions individuelles

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

### Méthodes de nettoyage

Absorber avec un agent inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.

Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

**ACRYPTANE 500**Version 2 / F  
102000014871

3/8

Date de révision: 07.09.2009  
Date d'impression: 07.09.2009**Conseils supplémentaires**Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié

PEhd (polyéthylène haute densité)

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Folpel	133-07-3	0,1 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle  
(Occupational Exposure Standard)**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils

**ACRYPTANE 500**Version 2 / F  
102000014871

4/8

Date de révision: 07.09.2009

Date d'impression: 07.09.2009

sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

**Protection des yeux**

Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).

**Protection de la peau et du corps**

Porter une combinaison standard et un vêtement de type 3. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

**Mesures d'hygiène**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Entreposer séparément les vêtements de travail.

Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.

Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

Forme liquide, suspension  
Couleur beige clair  
Odeur faible, caractéristique

**Données de sécurité**

pH 4,4 - 5,4 à 1 %  
Point d'éclair > 100 °C  
Densité env. 1,26 g/cm<sup>3</sup> à 20 °C  
Solubilité dans l'eau miscible  
Coefficient de partage : n-octanol/eau log Poe: 3,1  
La valeur fournie concerne la matière active technique folpel.

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Conditions à éviter Températures extrêmes et lumière du soleil directe.  
Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.  
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**ACRYPTANE 500**Version 2 / F  
102000014871

5/8

Date de révision: 07.09.2009  
Date d'impression: 07.09.2009

---

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 5,28 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (lapin) > 5.000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau. (lapin)
Irritation des yeux	Irritant pour les yeux. (lapin)
Sensibilisation	sensibilisant (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman
Evaluation de la Cancérogénicité	Des expérimentations animales montrent un effet cancérogène possible de la matière active folpet à haute dose.

---

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )) 0,233 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique folpel.
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Puce aquatique ( <i>Daphnia magna</i> )) 0,680 mg/l Durée d'exposition: 24 h La valeur fournie concerne la matière active technique folpel.
Toxicité pour les algues	CE50 ( <i>Scenedesmus subspicatus</i> ) > 10 mg/l Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique folpel.

**Information supplémentaire sur l'écologie**

Information écologique supplémentaire  
Pas de résultats d'études écotoxicologiques disponibles.

---

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés**

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

**Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

---

**ACRYPTANE 500**Version 2 / F  
102000014871

6/8

Date de révision: 07.09.2009

Date d'impression: 07.09.2009

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	<b>3082</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FOLPEL SOLUTION)
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**IMDG**

Numéro ONU	<b>3082</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FOLPET SOLUTION)

**IATA**

Numéro ONU	<b>3082</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FOLPET SOLUTION )

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.**

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Folpel

Symbole(s)

Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R36	Irritant pour les yeux.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

**ACRYPTANE 500**Version 2 / F  
102000014871

7/8

Date de révision: 07.09.2009  
Date d'impression: 07.09.2009

Phrase(s) S	
S24	Éviter le contact avec la peau.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**|| Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)**

Classification:

|| Soumis à étiquetage réglementaire

Symbole(s)

Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R20	Nocif par inhalation.
R36	Irritant pour les yeux.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S24	Éviter le contact avec la peau.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)

Prévention médicale

Code du Travail :

Art. R. 231-56 à R. 231-56-11: Règles particulières de prévention du risque cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

**16. AUTRES DONNÉES****Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R20	Nocif par inhalation.
R36	Irritant pour les yeux.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.



**ACRYPTANE 500**

Version 2 / F  
102000014871

8/8  
Date de révision: 07.09.2009  
Date d'impression: 07.09.2009

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.